

Lille, le 20 mars 2017

Communiqué de presse

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES SUBSTANCES ET MÉTHODES DOPANTES : INSTALLATION DE LA COMMISSION RÉGIONALE À AMIENS



La nouvelle commission régionale de lutte contre les substances et méthodes dopantes en région Hauts-de-France s'est réunie pour la première fois, à la préfecture de la Somme à Amiens ce lundi 20 mars. Philippe De Mester, préfet de la Somme représentant Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, et Philippe Lemaire, procureur général près la cour d'appel d'Amiens représentant Suzanne Le Quéau, procureure générale près la cour d'appel de Douai, ont procédé à son installation.

Tous les services de l'État concernés par la lutte contre le trafic de substances ou méthodes dopantes y sont représentés :

- les services de police, gendarmerie et douanes de la région ;
- la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la direction régionale des finances publiques (DRFIP) et l'agence régionale de santé (ARS).
- l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et la santé publique (OCLAESP), l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), la direction générale des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice (DACG) et la direction des sports du ministère de la Jeunesse et des Sports.

La DRJSCS assure une mission de coordination avec l'appui du conseiller interrégional antidopage (CIRAD) et de secrétariat de la commission.

Partager l'information, mailler le territoire et cibler les contrôles

La commission a établi un plan d'actions pour améliorer le système d'échanges d'informations entre les services afin de garantir un maillage territorial efficient et permettre ainsi un repérage ciblé des trafiquants et consommateurs de substances dopantes.

Dans le cadre des actions relatives au trafic de substance et de méthode dopante, la DRJSCS décline les directives de l'AFLD et pilote un programme annuel régional de contrôle des sportifs licenciés.

Les contrôles sont effectués par une quinzaine de préleveurs (médecins, infirmiers...) respectant un protocole précis soit lors de compétitions soit hors compétition, notamment en phase de préparation à la compétition et en phase de récupération par exemple. Le ciblage des disciplines, des compétitions ou des sportifs est réalisé sur la base d'une analyse des risques et d'informations que s'échangent les services de l'État. Une partie des contrôles demeure aléatoire pour conserver l'effet dissuasif auprès de l'ensemble des pratiquants.

En 2016, la DRJSCS a ainsi organisé 62 contrôles qui ont donné lieu à 396 prélèvements (dont 191 en compétition) sur 322 sportifs évoluant dans 20 disciplines. Les résultats des tests urinaires ou sanguins pratiqués, ont été positifs à des substances interdites pour 10 sportifs.